

Municipalité régionale de Grand-Sault
Grand Falls Regional Municipality

POLITIQUE / POLICY

NO. 2025-20

Prévention et vaccination contre le tétanos
Tetanus prevention and vaccination

Adoptée le:
Adopted on:

19 novembre 2025

1. OBJECTIF

La municipalité régionale de Grand-Sault s'engage à protéger la santé et la sécurité de tout son personnel en réduisant le risque de tétanos chez les employés susceptibles d'être exposés à des blessures ou à des matières contaminées.

2. ÉTENDUE

Cette politique s'applique aux membres de la Force policière, du Service d'incendie et à tout employé municipal pouvant être exposé à du sang, des objets tranchants ou des matières contaminées.

3. RESPONSABILITÉ

La mise en vigueur de cette politique est la responsabilité du directeur des ressources humaines.

4. MODALITÉS DE LA POLITIQUE

4.1 Les employés sont fortement encouragés à recevoir la vaccination adéquate contre le tétanos afin de maintenir leur protection dans la fonction de leur service.

4.2 L'employeur s'engage à rembourser les frais de vaccination sur présentation d'un reçu et d'une preuve de vaccination au nom

1. GOAL

The Grand Falls Regional Municipality is committed to protecting the health and safety of all its personnel by reducing the risk of tetanus among employees who may be exposed to injuries or contaminated materials.

2. SCOPE

This policy applies to all members of the Police Force, the Fire Department, and any municipal employee who may be exposed to blood, sharp objects, or contaminated materials.

3. RESPONSIBILITY

The implementation of this policy is the responsibility of the human resources director.

4. TERMS AND CONDITIONS

4.1 Employees are strongly encouraged to receive the appropriate tetanus vaccination to maintain their protection in the function of their department.

4.2 The employer agrees to reimburse vaccination costs upon presentation of a receipt and proof of vaccination in the

de l'employé.

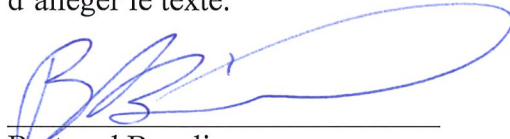
Les vaccins sont accessibles via les divers établissements de santé tels que les hôpitaux, les médecins de famille et les pharmacies.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption.

Le conseil municipal de Grand-Sault se réserve le droit de modifier la présente politique en tout temps.

Dans ce document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Bertrand Beaulieu,
Maire / Mayor

employee's name.

Vaccines are accessible through various health establishments such as hospitals, family doctors and pharmacies.

5. EFFECTIVE DATE

This policy comes into force on the day of its adoption.

The Grand Falls Municipal Council reserves the right to amend this policy at any time.

In this document, the masculine is used without discrimination and only for the purpose of lightening the text.



Eric Gagnon, *
Directeur général - greffier / CAO - Clerk